

REGLEMENT DU TRIATHLON Avenir

- 1) Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
- 2) Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie. Les récompenses seront remises sur le podium situé près de l'arrivée le 14 Août 2010 à 16 heures.
- 3) Il est impératif de respecter le code de la route.
- 4) Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
- 5) Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
- 6) Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue.
- 7) Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage des ponts.
- 8) Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète.
- 9) Le nombre de participants est limité à 500.
- 10) Les départs des catégories d'âge sont échelonnés dans la matinée à partir de 9 heures.
- 11) **HORAIRES DISQUALIFICATIFS**
Pour la fin de la course à pied : 12 H 30
- 12) Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard au poste d'organisation le plus proche.
- 13) En cas de suppression de l'épreuve, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve avenir 2010.
- 14) Présence obligatoire au briefing du 14 Août 2010 suivant les catégories d'âge à partir de 8 h 30 dans le parc de vélo du Plan d'Eau d'Embrun.
- 15) Mise en place des vélos dans le parc à vélo le 14 Août 2010 suivant les catégories d'âge à partir de 8 heures à 10 heures.
- 16) Une fois le quota précisé dans l'article 8 atteint, les dossiers de demande d'inscription seront refusés et les droits remboursés.
- 17) Composition des ravitaillements :
Eau minérale, Boisson gazeuse, oranges, citrons, bananes.
- 18) Postes de ravitaillement :
 - a) Natation
Départ et arrivée , parc à vélo
 - b) Vélo
Parc à vélo, départ, arrivée, CNA.
 - c) Pédestre
Parc à vélo, départ, arrivée.
- 19) Distances
 - Poussins et mini poussins

Natation	75 mètres
Vélo	2 kilomètres
Course à pied	400mètres
 - pupilles

Natation	100 mètres
Vélo	3 kilomètres
Course à pied	800mètres
 - benjamins

Natation	150 mètres
Vélo	4 kilomètres
Course à pied	1 kilomètre 200

minimes

Natation	200 mètres
Vélo	5 kilomètres
Course à pied	1 kilomètre 600

- 20) Casque cycliste et bonnet de bain sont obligatoires ainsi que le dossard et la plaque de vélo(le bonnet, la plaque à vélo et le dossard sont fournis par l'organisation).Les triathlètes seront tenus de porter les dossards (ventraux et dorsaux) sans qu'aucune partie de ces derniers soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bains et les plaques vélo.
- 21) Tous les concurrents seront obligatoirement licenciés dans leur pays d'origine ou prendront une licence journée FFTRI..
- 22) Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.
- 23) Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue dans l'article précédent.
- 24) Sanctions
Barème des Sanctions
Voir le cahier des charges de la FFTRI
- 25) Le prix de l'inscription est de 8 euros et celui de la licence journée à 2 euros. Une caution de 10€sera perçue et restituée contre rendu après course.
- 26) La date limite d'inscription est fixée au 15 juillet 2010. Passé cette date, le cachet de la poste faisant foi, les inscriptions seront refusées.
- 27) En dehors des points précédents, il est fait application du cahier des charges pour l'année 2010 du cahier des charges de la FFTRI conformément à l'article 1. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
- 28) Les non licenciés devront fournir une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon.
- 29) En cas d'abandon ou de disqualification, les concurrents devront remettre leur dossards à un arbitre ou à défaut à un membre de l'organisation.